

Méthode de l'épreuve de rattrapage orale en philosophie

Consignes générales



1. Quelle est la problématique traitée par le texte ?

- Qu'est-ce qui donne envie de réfléchir à ce thème ?
- Comment formuler la question du texte ?

2. Quelle est la thèse développée dans le texte ?

- La réponse développée par l'auteur, ce qu'il veut nous faire admettre.

3. Quelle est le raisonnement suivi par le texte ?

- Les différents moments du texte, chronologiquement et logiquement suivis.

«Il ne faut pas que l'acte de réparation soit exercé par l'individu lésé¹ ou par ceux qui dépendent de lui, car, chez eux, la restauration du droit en son caractère universel se trouve lié au caractère fortuit de la passion.

La réparation ne peut être l'oeuvre que d'un tiers, à cet effet commis, qui ne fasse valoir et n'effectue que de l'universel. Dans cette mesure, elle est punition.

Éclaircissement. La vengeance se distingue de la punition en ce que l'une est une réparation obtenue par un acte de la partie lésée, tandis que l'autre est l'oeuvre d'un juge. C'est pourquoi il faut que la réparation soit effectuée à titre de punition, car, dans la vengeance, la passion joue son rôle et le droit se trouve ainsi troublé. De plus, la vengeance n'a pas la forme du droit, mais celle de l'arbitraire, car la partie lésée agit toujours par sentiment ou selon un mobile subjectif. Aussi bien le droit qui prend la forme de la vengeance constitue à son tour une nouvelle offense, n'est senti que comme conduite individuelle et provoque, inexpiablement, à l'infini, de nouvelles vengeances.»

HEGEL, Propédeutique philosophique, §21, 1809-11

Réalisation pour le texte n°2 de Hegel

Dans la société humaine, la violence se déploie entre les individus : les différences d'intérêts ou d'idéologie, les oppositions affectifs ou moraux, en sont autant de causes possibles. Devant cette violence quasi-inéluctable, quelle conduite tenir, comment la contenir et en réparer les dégâts ? Toutes les sociétés définissent des réponses à apporter à ces conduites agressives et potentiellement destructrices de la vie commune.

Hegel montre que la vengeance n'est pas une punition acceptable : elle ne permet pas collectivement de mettre fin aux conflits mais les entretient, et individuellement elle ne permet pas de dépasser la souffrance vécue.

¶ L'idée de **réparation** est une métaphore : la violence vient trancher dans le tissu social, elle crée un dommage, un effroi, qui déstabilise quelqu'un. Il faut réparer cet accroc dans le tissu, recoudre, pour fermer cette brèche qui menace de détruire la société dans son ensemble peu à peu. Il faut **restaurer le droit** : revenir en arrière, avant l'agression, au moment où chacun jouissait de la même possibilité de vivre, d'agir par si-même, sans être empêché ou affaibli par la force hostile qu'autrui a mise en œuvre ensuite. **La punition** infligée par la société est une réparation symbolique et matérielle, réfléchie pour tenir plusieurs objectifs et les atteindre le plus efficacement possible : désigner clairement le fautif, proposer une compensation au dommage subi et mettre fin à la violence. Celui qui fait cela est un **tiers** c'est-à-dire le troisième acteur de la situation après le fautif et la partie lésée, indifférent personnellement mais au service du bien collectif.

¶ Ce tableau montre les deux voies possibles mais inégales dans leur efficacité :

Punition	Vengeance
Droit	Passion
Tiers, juge	Partie lésée
Universel	Mobile subjectif
Forme du droit	Arbitraire
Réparation	Nouvelle offense

La punition réparatrice est effectuée par un juge pour mettre fin au conflit violent ; la vengeance est un acte irréfléchi, une réaction violente à un acte violent, ce qui justifie et continue la violence, c'est donc une réponse inefficace et paradoxale. La réponse à la violence doit être mesurée, réfléchie et adaptée à un genre de situations comparables, pour sortir d'un affrontement individuel.

¹ L'individu lésé : celui même qui a subi le dommage, matériel ou symbolique.